

Master MEEF : petite chronique des contrats « alternants » à Montpellier

Didier Delignières
Université de Montpellier

18 septembre 2021

Les contrats alternants

Les ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur avaient prévu, dans le cadre de la réforme du master MEEF, la mise en place d'un dispositif d'alternance en seconde année de master, les étudiants intervenant en responsabilité pour l'équivalent d'un tiers temps. Les étudiants alternants étaient censés recevoir une rétribution de l'ordre de 600 € par mois.

Les ministères prévoient entre 10000 et 12000 alternants en seconde année de master. Dans la mesure où les M2 MEEF accueillent actuellement 24000 étudiants, dont seule la moitié provient du M1 MEEF, ils supposaient que « *l'équivalent de la population issue des masters 1 MEEF pourra être accueilli en stage alternant dans les établissements scolaires* ». Il nous semblait que cette projection était bien optimiste, et en ce qui concerne le parcours EPS du master MEEF, dans lequel la majorité des étudiants proviennent du M1 MEEF, on risquait de se retrouver dans une formation à deux vitesses, avec des alternants rémunérés, réalisant un stage en responsabilité, et les autres ne pouvant accéder qu'à des stages d'observation, sans rémunération (voir à ce sujet Delignières, [Master MEEF : les bonnes places risquent d'être chères...](#) Blog Educpros, 24 novembre 2019).

Nous avons appris en mai 2021 que nous ne pouvions compter dans l'académie de Montpellier que sur une vingtaine de contrats d'alternance, alors que le master 1 regroupait une centaine d'étudiants...

Le concours

Nous avons envoyé fin mai aux étudiants un message leur expliquant les modalités d'attribution de ces contrats, et aussi les avantages et les inconvénients de ces contrats d'alternance. Si la réalisation d'un stage en responsabilité pouvait leur apporter une intéressante formation professionnelle, elle pouvait aussi se révéler chronophage et empiéter sur leur disponibilité pour la préparation au concours. Nous leur avons également incité à analyser leur situation financière, afin d'évaluer objectivement l'intérêt des émoluments liés à ces contrats. 52 étudiants se sont déclarés intéressés pour candidater.

Nous avons organisé un concours, sur la base d'entretiens individuels, le 7 juillet 2021, le lendemain de la promulgation des résultats du CAPEPS. 35 étudiants ont participé à cette épreuve, les autres ayant été admis aux concours nationaux. Le classement des candidats a été remonté au rectorat le soir même, et nous avons appris le jour même qu'il y aurait en définitive 22 contrats d'alternants. Nous avons évidemment communiqué le classement aux candidats, afin que chacun ait connaissance de sa place dans la liste.

L'attribution de contrats

Quelques jours après, le rectorat a procédé à l'affectation des candidats classés en rang utile. Nous prenons connaissance des berceaux d'affectation, et nous constatons que seuls 4 berceaux sont situés dans l'agglomération de Montpellier, les autres étant dispersés dans

toute l'académie, parfois à deux heures de route. Nous avons pourtant eu des messages rassurants du Rectorat, nous assurant que les postes d'alternants seraient proches de l'université, de manière à éviter aux étudiants de longs déplacements (les journées étant fréquemment divisées avec stage sur une demi-journée, et formation à l'INSPE sur l'autre).

La messagerie ne tarde pas à crépiter... Le candidat le mieux classé nous annonce par exemple qu'il a été affecté à Alès, à 1h30 de Montpellier. D'autres, bien positionnés également dans le concours, nous rapportent des situations similaires. Contacté, le Rectorat reconnaît qu'il n'a pas pris en compte le classement des candidats... Il renvoie dans la foulée un message aux étudiants, évoquant une erreur dans les premières affectations, et en proposant une nouvelle version, respectant cette fois le classement des candidats. Évidemment, entre-temps certains avaient déjà signé leur contrat et l'avaient renvoyé au rectorat... On peut concevoir l'émoi que tout cela a pu susciter chez les étudiants.

La liste complémentaire

Certains étudiants nous avertissent durant l'été qu'ils ne prendront pas le poste d'alternant qui leur a été attribué, parce que situé trop loin de l'université. A la rentrée, le 25 aout, nous constatons cependant que la liste initiale n'a pas évolué : les démissions n'ont pas été prises en compte, et les candidats placés en liste complémentaire n'ont pas été contactés.

Il faudra attendre une dizaine de jours pour que le Rectorat réagisse. Et à nouveau la messagerie crépite : le rappel des candidats en liste complémentaire ne prend pas en compte leur classement. Certains, classés dans les premières places de la liste, n'ont pas été contactés, et ils nous apprennent que les contrats vacants ont été proposés à des candidats situés derrière eux. On imagine là aussi leur colère, d'autant que l'obtention de ce contrat d'alternance était pour certains vital pour la poursuite de leurs études.

*

Franchement, je ne suis pas persuadé que ce premier rapport des étudiants avec l'Éducation Nationale leur laisse une impression très favorable. Traiter de futurs collègues avec une telle désinvolture, pour ne pas dire un tel mépris, n'est sans doute pas la meilleure manière de favoriser leur engagement au service de l'École.

On peut ajouter à tout ceci les fortes pressions exercées sur les alternants pour qu'ils assurent l'ensemble des missions conférées aux enseignants titulaires (et notamment pour les alternants en EPS, l'association sportive). Quand on sait la difficulté que les INSPE rencontrent pour la mise en œuvre de la réforme, notamment pour la constitution des emplois du temps (voir à ce sujet Delignières, [Master MEEF : L'année de transition va être difficile](#), 7 mars 2021), ces exigences entravent clairement la participation des alternants à certains cours du master MEEF, et leur préparation aux concours de recrutement. Si le ministère avait vanté l'intérêt de ces contrats d'alternance pour la formation professionnelle des futurs enseignants, il a sans doute négligé la charge de travail que représente la préparation au concours, à laquelle les étudiants devront dorénavant consacrer l'essentiel de leurs efforts en seconde année de master.

D'un autre côté, considérer les alternants comme du personnel supplétif, servable et corvéable à merci, pourra peut-être les préparer aux positions d'enseignants contractuels qu'ils risquent fort d'occuper s'ils échouent aux concours...